



Enquête trimestrielle de télécommunications

Fournisseurs de services sans fil

1^{er} trimestre 2006

If you prefer this questionnaire in English, please check



Entreprise répondante	<i>Prière de modifier l'information préalablement imprimée, si nécessaire, à l'aide des cases correspondantes ci-dessous</i>	
	Raison sociale :	
	Nom commercial (s'il diffère de la raison sociale) :	
	Personne-ressource responsable de la présente enquête (prière d'écrire en lettres moulées) :	
	Titre du poste :	
	Rue :	
	Ville :	
	Province :	Code postal :
	Téléphone :	Télécopieur :
	Courriel :	Site Web :

Information pour les répondants

Objectif de l'enquête

Cette enquête vise à réunir les données financières et d'exploitation, nécessaires à la mesure et à l'analyse statistiques de l'industrie des télécommunications. Ces données seront regroupées pour produire des estimations nationales de l'activité par branche d'activités. Ces estimations sont utilisées par les administrations publiques, le secteur privé, les organisations de télécommunications internationales et le public en général afin de comprendre ce secteur stratégique et le rôle qu'il joue dans le tissu social et économique du Canada. Certains résultats de cette enquête paraîtront dans la publication no. 56-002-XIF au catalogue de Statistique Canada.

Loi autorisant la collecte des données

La présente enquête trimestrielle est menée en vertu de la Loi sur la statistique, Lois révisées du Canada, 1985, chapitre S19. En vertu de cette loi, il est obligatoire de remplir le présent questionnaire.

Confidentialité

La loi interdit à Statistique Canada de publier et de diffuser des statistiques qui divulgueraient des renseignements obtenus à partir de la présente enquête et qui se rattacherait à une entreprise identifiable sans d'abord avoir obtenu l'autorisation par écrit de cette entreprise. **Les données qui seront inscrites sur le présent questionnaire seront traitées confidentiellement, serviront à des fins statistiques et seront publiées sous forme agrégée uniquement.** Ni la Loi sur l'accès à l'information ni aucune autre loi n'ont d'influence sur les dispositions sur la confidentialité de la Loi sur la statistique. **Prière de noter que Statistique Canada ne partage aucune réponse avec l'Agence des douanes et du revenu du Canada.**

Ententes de partage de données

Pour réduire le fardeau de réponse et pour garantir des statistiques plus uniformes, Statistique Canada a conclu un accord de partage des données en vertu de l'article 11 de la Loi sur la statistique avec l'Institut de la statistique du Québec, en vue d'un partage des informations tirées de cette enquête au sujet des opérations des répondants au Québec et au termes de l'article 12 de la Loi sur la statistique pour partager l'information de tous les répondants avec le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC). La Loi sur la statistique du Québec accorde à l'Institut de la

statistique du Québec le pouvoir de recueillir lui-même les mêmes renseignements et elle contient les mêmes dispositions que la Loi sur la statistique du Canada pour ce qui est de la confidentialité et des pénalités en cas de divulgation de l'information.

Le paragraphe 12(2) de la Loi sur la statistique prévoit que lorsque l'intéressé donne par écrit au statisticien en chef avis de son opposition à la communication des renseignements par Statistique Canada, ceux-ci ne peuvent être communiqués au ministère ou à la personne morale à moins que ces derniers ne soient autorisés par la loi à exiger de l'intéressé qu'il fournisse cette information. Le CRTC est autorisé par la loi à exiger le répondant de fournir l'information en vertu de l'article 37 de la Loi sur les télécommunications. Les renseignements communiqués au CRTC seront traités en vertu des exigences de l'article 39 de la Loi sur les télécommunications.

Procédures de retour

Prière de retourner le ou les questionnaire(s) dûment rempli(s) dans les 30 jours de sa (leurs) réception(s) dans l'enveloppe ci-incluse ou par télécopieur au (613) 951-9920. Si vous prévoyez avoir de la difficulté à respecter ce délai, veuillez informer Statistique Canada de la date à laquelle vous vous attendez à produire ce ou ces questionnaire(s).

Instructions relatives aux déclarations

Prière de répondre à toutes les questions qui se rattachent à vos opérations. Afin de réduire les risques de rappel, **prière d'inscrire «s.o.» dans le cas des points qui ne sont pas pertinents pour votre compagnie.** Des instructions et des définitions détaillées des termes utilisés dans le présent questionnaire figurent à l'intérieur du Guide de déclaration.



Aide

Si vous avez besoin d'aide, prière de communiquer avec :

Jo Anne Lambert
Téléphone : (613) 951-6673
Télécopieur : (613) 951-9920
Courriel : joanne.lambert@statcan.ca

Merci de votre collaboration

REVENUS

1. Revenus d'exploitation de télécommunications

Total pour le trimestre
(000 \$)

a) Services de télécommunications aux entreprises et transferts :

Recettes de contribution	01
Recettes d'interconnexion ou de services d'itinérance	02
Autres recettes (<i>vente en gros de minutes, co-implantation, location du potentiel sans fil, etc</i>)	27

b) Commerce de détail :

Services à bande étroite (*jusqu'à 64 kbps*)

Téléphonie (<i>Mobile SCP, SRMS</i>) :	Accès fixe ou de base	Temps d'appel	Itinérance et autres services	
Locale	28	29	30	05 (28 + 29 + 30)
Interurbaine	31	32	33	06 (31 + 32 + 33)
Radiomessagerie, services à bande étroite SCP (<i>téléavertisseurs</i>)				34
Services de dépêche (<i>radiocommunications</i>)				35
Autres revenus de services à bande étroite				36

Services à grande vitesse (>64 kbps) :

	Services à large bande	Services à très large bande	
Commutée	09	12	160 (09 + 12)
Non commutée (<i>transmission de programmes</i>)	10	13	161 (10 + 13)
Options de gestion			15
Service de recherche sur le Web			38
Connexion			16
Frais administratifs (<i>licences</i>)			39
Autres revenus d'exploitation de télécommunications n.c.a.			37
Total - Revenus d'exploitation de télécommunications			18

2. Autres revenus d'exploitation

24

3. Revenus hors exploitation

25

TOTAL - Revenus

26 (18 + 24 + 25)

DÉPENSES

4. Dépenses d'exploitation de télécommunications

Paiements faits à d'autres télécommunicateurs ou au fonds de réserve :

Paiements de contribution	40
Paiements d'interconnexion ou pour le service d'itinérance	41
Autres paiements à des télécommunicateurs	43
Traitements, salaires et avantages	44
Dépréciation et amortissement	45
Autres dépenses d'exploitation n.c.a.	46

Total - Dépenses d'exploitation de télécommunications

47

DÉPENSES (suite)

**Total pour le trimestre
(000 \$)**

5. Autres dépenses d'exploitation

48

6. Dépenses hors exploitation

**Total pour le trimestre
(000 \$)**

Frais d'intérêt

49

Autres dépenses hors exploitation

50

Total - Dépenses hors exploitation

51

TOTAL - Dépenses

52 (47+ 48 + 51)

7. Emploi

**Nombre de
personnes**

**Traitements/salaires/
avantages (000 \$)**

Temps partiel

55 56

Plein temps

57 58

8. Dépenses en immobilisations

000 \$

Total - Dépenses en immobilisations

59

9. Trafic - minutes (000s)

Appels de départ :

Janvier

Février

Mars

Locaux

120 121 122

Interurbains

100 101 102

Total

129 (120 + 100) **130** (121 + 101) **131** (122 + 102)

Minutes facturées :

Locales

123 124 125

Interurbaines

126 127 128

Total

132 (123 + 126) **133** (124 + 127) **134** (125 + 128)

